Image not found or type unknown

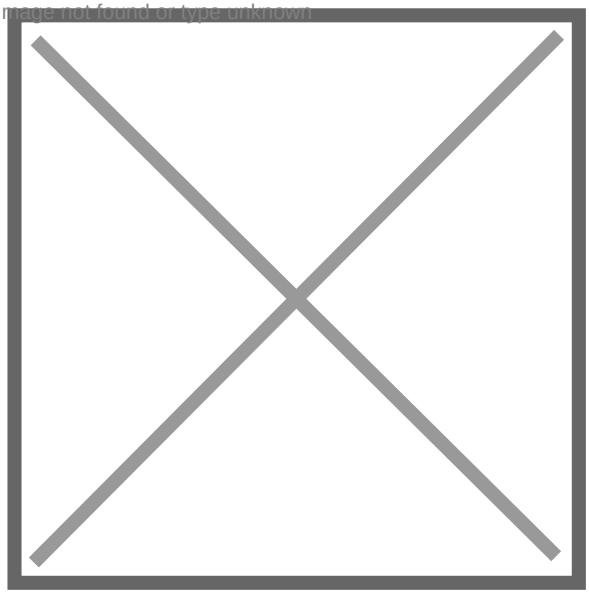

Accident voilier sans assurance cause défaillance mécanique

Par **barreurbzh**, le **27/04/2014** à **17:48**

Bonjour,
J'ai rénové un voilier construction amateur et fait faire par un professionnel (USHIP) avec lequel j'étais en excellente relation l'installation mécanique de l'inverseur qui commande la marche AV/AR du voilier au moteur. Le mécanicien est venu à 2 reprises et je n'ai malheureusement pas la facture car le système informatique était en panne lorsque je l'ai réglée (par CB heureusement, donc j'ai la trace du paiement.
J'ai dû mettre mon voilier à l'eau sans assurance car les assureurs veulent une expertise pour assurer le bateau et les experts veulent voir le bateau sur l'eau ! Inextricable.
Le jour de la mise à l'eau au port de Port-la-Forêt (le 07/04/14) le mécanicien était à bord pour sécuriser la manoeuvre.
Le 9, j'ai dû manoeuvrer le bateau pour le retourner sur le ponton. J'ai fait la manoeuvre avec la plus extrême prudence, sans vent et sans courant. A un moment, souhaitant arrêter le bateau j'ai enclenché la marche AR mais le bateau a continué à avancer : j'ai alors heurté le bateau voisin. J'ai alors compris que le bateau était resté en marche AV et j'ai coupé le moteur.
J'ai des témoins de l'accident, notamment un gendarme en fonction.
J'ai alors constaté que l'inverseur n'était pas attaché et qu'il s'est déboité, bloquant la marche AV. J'ai fait constater par un huissier l'état de l'inverseur auquel il manque une attache. Après son passage, j'ai pu démonter et constater que, compte tenu de la pièce installée, il était impossible de la fixer.
J'ai sollicité mon "ami" responsable du magasin Uship pour qu'il fasse fonctionner son assurance mais depuis je n'ai pas de réponse et ne peut plus le joindre au téléphone. Par un courrier recommandé avec AR du 13, je l'ai mis en demeure d'assumer la responsabilité de cette malfaçon. Je lui ai donné 15j pour répondre. Pas de réponse à ce jour bien évidemment.
Que puis-je faire pour l'inciter à faire fonctionner son assurance ?

Merci d'avance de votre aide.

Par **barreurbzh**, le **27/04/2014** à **17:53**

suite : précisions complémentaires.

1. Les réparations s'élèvent à 6000 euros que j'ai réglé directement. Les propriétaires du bateau endommagé ont accepté de régler l'affaire à l'amiable.

2. Les gendarmes du port savent que je n'étais pas assurée (je le suis maintenant) mais n'ont pas attenté d'action contre moi.

Par **chaber**, le **28/04/2014** à **09:20**

bonjour

avant toute chose il faut récupérer la facture. Sans ce document il vous sera difficile de prouver la défaillance de la pièce et de son montage par l'entreprise.

Par **barreurbzh**, le **28/04/2014** à **09:24**

Oui mais le commerçant étant de mauvaise foi l ne va jamais me la donner !

Par **chaber**, le **28/04/2014** à **13:58**

bonjour

sans cette facture de pièce et main d'oeuvre vous n'avez pas de recours

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés